

# VILLE DE ROANNE

## DECISION DU MAIRE

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

**N° 2023-9**

#### **FINANCES-MOYENS GENERAUX**

- **Construction d'un équipement éducatif et intergénérationnel, site République Gambetta**
- **Demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2023**

La Ville de Roanne a engagé la rénovation urbaine du quartier de la Gare, situé entre les rues Gambetta, Emile Noirot, le cours de la République et la rue d'Albon. Des opérations de traitement des friches et de dépollution ont été réalisées pour permettre de requalifier le site. Le projet s'inscrit dans une perspective Zéro artificialisation nette volontariste. En effet, la construction de cet équipement permet de recycler et valoriser du foncier en centre-ville de Roanne.

Le projet global se décompose de la manière suivante :

- un programme d'habitat ;
- des espaces publics de type agora urbaine et un parc urbain paysager ;
- un équipement éducatif intergénérationnel (groupe scolaire/et périscolaire avec espace de restauration) qui fait l'objet de la demande de subvention DSIL.

Cet équipement regroupera au sein d'un même bâtiment 15 classes (de 3 écoles actuellement en centre-ville Crozon, Paul Bert et Carnot), soit environ 375 élèves, un restaurant scolaire, un club sénior, un espace petite enfance et un espace périscolaire.

Le regroupement permettra aux enfants et aux autres usagers de bénéficier d'un meilleur confort au sein d'un bâtiment exemplaire alors que les bâtiments scolaires actuels sont énergivores. Celui-ci sera BEPOS (Bâtiment à Energie POSitive), il permettra de maîtriser les consommations d'énergie, d'exploiter les énergies renouvelables et de favoriser le comportement éco-responsable des usagers.

Enfin, l'implantation d'un club senior et d'un équipement scolaire sur le même site favorisera la mixité intergénérationnelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230125-DEC20239-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2023

Affichage : 25/01/2023

Un financement FEDER sur le surplus BEPOS du bâtiment sera sollicité lors de l'ouverture du dispositif prévu en 2023.

Dans le cadre de la DSIL 2023, la Préfecture de Département a publié la liste des opérations reconnues comme éligibles, et le projet d'équipement éducatif et intergénérationnel répond à la première grande thématique qui est le Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique, le développement des énergies renouvelables. Le plan de financement s'établit donc de la manière suivante :

Dépenses	Montant H.T.	Subvention	Montant
Travaux	11 174 000 €	DSIL	2 000 000 €
		Région	A solliciter
		FEDER	A solliciter (En attente lancement dispositif)
		Autofinancement	9 174 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 174 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 174 000 €</b>

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

#### DECIDE

- de solliciter une subvention à hauteur de 2 000 000 € auprès de la Préfecture de Département au titre de la DSIL 2023 ;
- d'effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette Décision.

ROANNE, le 25 JAN. 2023

Le Maire,

  
**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération

